



IP(83)19

**PRESSE-MEDDELELSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • PRESS-RELEASE • INFORMATION A LA PRESSE
ΑΝΑΚΟΙΝΩΣΗ ΓΙΑ ΤΟΝ ΤΥΠΟ • INFORMAZIONE ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS**

NOT AVAILABLE IN OTHER LANGUAGE

Bruxelles, Le 21 janvier 1983

EXTRAITS DU DISCOURS PRONONCE A BONN, LE 20 JANVIER 1983,
PAR M. FRANS ANDRIESEN

Dans le grand public, notre politique de la concurrence est très diversement appréciée. On prétend souvent que cette politique consiste tout simplement à dire non. Pour ce qui est de notre attitude vis-à-vis de mesures arrêtées par un Etat quel qu'il soit, et qui engendrent des distorsions de concurrence, l'Etat membre concerné n'a que trop tendance à prétendre que la Commission est trop sévère envers lui et trop laxiste envers les autres. Je pense en l'occurrence aux discussions qu'il y a eu en Allemagne à propos de l'acier. Or, cette impression est fautive. Notre politique est équilibrée et structurée.

Les aides d'Etat peuvent en effet contribuer à accélérer l'adaptation des structures industrielles à l'évolution des marchés, à stimuler la recherche et l'innovation, à réduire les écarts entre régions pauvres et régions riches. Elles peuvent par contre aussi donner lieu au développement chez les entrepreneurs d'une mentalité d'assisté hostile au progrès. Elles augmentent la charge fiscale ou le déficit de l'Etat à une époque où l'on envisage plutôt de les réduire. Nous constatons surtout que les aides sont de plus en plus souvent utilisées comme moyen de protection, en même temps que d'autres instruments nationaux de limitation des échanges. Elles servent à protéger les producteurs nationaux et à retarder, voire même à éviter, les nécessaires processus d'adaptation; en bref, elles permettent d'exporter chez les voisins des problèmes nationaux. Les échanges entre les Etats membres représentant la partie la plus importante du commerce international dans la Communauté, il apparaît clairement que ces aides affaiblissent le marché commun. En revanche, son renforcement est un atout important de l'industrie européenne pour surmonter la crise actuelle.

En 1981 et en 1982, c'est-à-dire depuis que j'assume à la Commission la responsabilité de ce secteur, nous avons interdit davantage d'aides nationales que pendant toutes les années antérieures depuis la création du marché commun.

La recherche et le développement ont pour l'avenir de notre économie une importance considérable. C'est ce qui explique notre attitude en matière d'aides dans ce domaine.

./.

Notre attitude en principe positive n'exclut pas un avis contraire dans des cas déterminés. Ainsi, nous avons été amenés à ouvrir une procédure à l'encontre du deuxième programme de recherche énergétique et de technologies énergétiques de la République fédérale d'Allemagne. Son importance exceptionnelle et le fait que la plus grande partie des ressources devait aller à de grandes entreprises ont soulevé contre ce programme, dans sa forme actuelle, de graves objections. Dans ce contexte, je trouve d'ailleurs surprenant que la République fédérale d'Allemagne précisément ne fasse guère d'efforts notables pour promouvoir une politique européenne de la recherche dans les domaines considérés.

Les aides sectorielles ne sont accordées qu'aux chantiers navals, à l'industrie du cinéma, au traitement des données et, évidemment aussi, à la sidérurgie.

Bien sûr, cela ne veut pas dire que le volume des interventions soit au total inférieur à ce qu'il est dans les autres Etats membres. Le gouvernement fédéral dispose en effet d'un budget important pour accorder des aides dans le domaine de la recherche et du développement, de la protection de l'environnement, des économies d'énergie et de la promotion des activités économiques générales. De nombreuses interventions ponctuelles ont en outre lieu.

Je perçois bien les problèmes sociaux qui résulteraient de nouvelles fermetures d'entreprises, eu égard au taux de chômage déjà existant. Je considère toutefois que l'aide de l'Etat à des entreprises en difficulté est une erreur, tant du point de l'intérêt économique que de celui de l'intérêt social bien compris. Un tel encouragement est en pratique à charge des entreprises viables. Une telle pratique ne peut que retarder la nécessaire réforme des structures. A mon avis, c'est là une des conditions essentielles du maintien ou du rétablissement de la compétitivité européenne et donc du succès de la lutte contre le chômage.

Toutes les aides prévues en faveur de la sidérurgie des Etats membres devaient être communiquées pour le 30 septembre 1982. La Commission a, pour sa part, jusqu'au 30 juin de cette année pour arrêter une position définitive, après s'être concertée avec les Etats membres et les entreprises. Au vu de ce calendrier, je suis bien obligé de dire publiquement que les discussions relatives à l'adaptation des structures de production et des structures des entreprises qui doivent avoir lieu en Allemagne ne sont pas encore très avancées.

Nous élaborons des directives qui garantissent que la coopération entre entreprises a un effet positif sur la compétitivité et la rentabilité de l'industrie.

La plupart de ces mesures nous sont inspirées par le fait que nous voulons notamment favoriser la coopération entre petites et moyennes entreprises. Il va de soi que cela n'exclut pas que nous pouvons aussi favoriser la coopération entre grandes entreprises, à condition du moins qu'elle contribue à accroître la compétitivité de l'industrie européenne.

Les étroites structures oligopolistiques que l'on observe dans de nombreux secteurs font cependant qu'il est de plus en plus vraisemblable que d'autres processus de concentration mettent en danger la concurrence intense qui subsiste encore vraiment pour l'instant. Dans ce contexte, je considère comme extrêmement important l'instrument du contrôle européen des fusions et je ne manque par conséquent jamais une occasion de le souligner. Nous ne pouvons pas permettre que des interventions plus résolues des Etats, que ce soit par le truchement d'aides, d'étatisation d'entreprises ou d'entraves commerciales à la libre circulation des marchandises, mettent en danger les fondements mêmes du marché commun.